

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CDD d'un an – Temps complet (35h/hebdo)

Poste de Catégorie B - Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture – Filière Médico-Sociale

DEFINITION DU POSTE :

Rattaché.e à la direction petite enfance, sous la responsabilité de la directrice de la crèche « Pomme d'api » de Tain L'Hermitage, contribue à l'accueil individuel, collectif et adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant dans le respect de leur rythme biologique et de leur équilibre psychologique dans une équipe pluri-professionnelle et conformément au projet éducatif, social et pédagogique de l'établissement.

MISSION 1 – Accueil des usagers

- Assure l'accueil des enfants en corrélation avec leurs différents besoins (respect de leur rythme d'alimentation, de sommeil, de l'éveil et de la sécurité affective)
- Adapte l'accueil des familles en tenant compte des diversités sociales et culturelles
- Participe au suivi quotidien des enfants et établit une relation de confiance avec la famille, soutient le parent dans sa parentalité

MISSION 2 – Développement des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Apporte les soins de base (hygiène, alimentation, sommeil...)
- Assure l'aménagement d'un environnement propre, stimulant et sécurisant autour de l'enfant
- Applique les protocoles médicaux (PAI, administration du doliprane ...)

MISSION 3 – Participation aux projets d'activité d'éveil et d'autonomie

- Participe à toutes les activités d'éveil dans le cadre du projet d'activité
- Aide l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes
- Adopte et maintient les attitudes éducatives conformément au projet d'établissement
- Garantit la cohérence de l'intervention éducative en participant à la coordination avec les autres personnels
- Met en place des temps de jeu afin de développer les capacités et l'autonomie des enfants

MISSION 4 – Concours au bon fonctionnement de l'établissement

- Assure la transmission à l'équipe et/ou la direction du déroulement quotidien
- Assure la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- Veille et contribue à la propreté, l'hygiène et la désinfection du lieu d'accueil, du matériel de puériculture
- Contribue à l'encadrement des stagiaires
- Alerte la directrice ou la continuité de direction en cas de mal être ou pour pallier les problèmes de santé ou les incidents

MISSIONS spécifiques/Occasionnelles

- Participe à l'entretien annuel des locaux
- Participe aux réunions de travail (en soirée)
- Participe aux formations et organisations d'évènements festifs de la structure
- Participe ponctuellement à des tâches administratives (téléphone ...)
- Peut assurer la continuité de direction en l'absence de la Directrice et de l'adjointe à la Direction
- Peut réceptionner les repas livrés
- Assure l'encaissement du règlement des familles

PROFIL ATTENDU :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture exigé
- Permis B obligatoire
- Vaccinations obligatoires (DTP, Hépatite B) et recommandées (Coqueluche, ROR)

- Connaissance des besoins en soin des enfants (hygiène, HACCP, sommeil, sécurité, sécurité affective...)
- Connaissance en prévention des risques et autonomie
- Maîtrise des notions de développement psychomoteur et psychologique de l'enfant
- Connaissance des différentes situations familiales
- Maîtrise des règles d'hygiène et consignes de sécurité de base en collectivité et en établissement d'accueil de jeunes enfants
- Connaissance de l'outil informatique pour la continuité de direction
- Notions de sécurité : PPMS Plan de Protection et de Mise en Sécurité propre à la structure

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Rémunération sur grille indiciaire des auxiliaires de puériculture + régime indemnitaire mensuel (RIFSEEP) 250€ brut
- Période de congés annuels conditionnée à la fermeture des structures d'accueil de jeunes enfants
- Tickets restaurants : 14 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 6 € pris en charge à moitié par l'employeur
- **Possibilité de travailler sur plusieurs sites et en fonction des nécessités de service, en qualité d'auxiliaire de puériculture ou sur tout autre poste (y compris poste d'entretien des locaux).**

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires réparties sur deux structures

Lieux de travail à titre principal :

- Crèche La farandole, Beaumont Montoux (26) pour 25h hebdomadaires
- et Crèche Pomme d'api, Tain L'Hermitage pour 10h hebdomadaires

Poste à pourvoir le : 22/08/2022

Date limite de candidature : 22/06/2022

Candidatures (CV + lettre de motivation)

en privilégiant l'envoi par courriel sur : c.chiron@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo BP 103 – 07305 TOURNON/RHONE Cedex

BP 103
07305 Tournon-sur-Rhône

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÈS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVAIS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARNAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MALVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU
PAILHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MUZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre **ICI**
& Entreprendre
ARCHEAgglo.fr